



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de 32<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 octobre 2008, à 15 heures

*Président* : M. Majoor . . . . . (Pays-Bas)  
*puis* : M<sup>me</sup> Seanedzu (Vice-Présidente) . . . . . (Ghana)  
*puis* : M. Majoor . . . . . (Pays-Bas)

## Sommaire

Point 58 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil des droits de l'homme

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-57976 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 58 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil>  
des droits de l'homme (A/63/53 and Add.1;  
A/C.3/63/1/Add.1)**

1. **M. Uhomoibhi** (Nigeria), Président du Conseil des droits de l'homme, introduit le rapport annuel du Conseil (A/63/53 et Add.1). Le Conseil a créé de nouveaux mécanismes et organes subsidiaires, a commencé à examiner, rationaliser et améliorer les procédures spéciales, a adopté les modalités de l'examen périodique universel, puis a examiné la situation dans 32 pays. Il a créé de nouveaux mandats qui mettent l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels, a organisé des réunions-débats et a poursuivi ses activités d'établissement de normes des droits de l'homme. Il a également tenu trois sessions extraordinaires et s'est engagé à continuer sa collaboration constructive avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

2. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme a tenu sa session inaugurale en août 2008 et a commencé à travailler sur une série de questions thématiques. On a reconduit les mandats de trois organes subsidiaires importants de l'ancienne Sous-commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme. On a renforcé le mandat du Forum social en tant que mécanisme de dialogue entre les organes de l'ONU chargés des droits de l'homme et les parties prenantes, y compris les organisations de la base, et le Forum a tenu sa première session en septembre 2008. Les travaux du groupe de travail de la Sous-commission sur les populations autochtones seront continués par un groupe d'experts sur les droits des populations autochtones qui s'est réuni en octobre 2008. Le Forum sur les questions relatives aux minorités, qui doit se réunir pour la première fois en décembre 2008, remplacera le groupe de travail sur les minorités de la Sous-commission.

3. Le projet de Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été adopté et on a créé une nouvelle procédure spéciale, un expert indépendant sur la question des obligations pertinentes en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement. La septième session extraordinaire du Conseil a été consacrée pour la première fois à une question thématique, à savoir l'effet de la crise alimentaire sur le droit à

l'alimentation. Le Conseil a également défini les modalités gouvernant les réunions-débats avec des experts, des organismes nationaux des droits de l'homme et la société civile. L'examen périodique universel a commencé, 32 pays ayant été examinés à ce jour.

4. Le Conseil a également poursuivi l'examen de ses procédures spéciales; 24 mandats thématiques et de pays ont été examinés. On a nommé une série de titulaires de mandat ou renouvelé leur mandat. Ce faisant, on tenu dûment compte de l'équilibre entre les régions et les sexes. Conformément à son mandat qui consiste à examiner des faits qui constituent de graves violations des droits de l'homme, le Conseil a consacré ses sixième et septième sessions extraordinaires à l'examen de la situation des droits de l'homme au Myanmar et aux violations des droits de l'homme résultant des attaques et incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza occupée, respectivement. Le Conseil a eu des échanges avec une vaste gamme de parties prenantes, reconnaissant la contribution cruciale que leurs vues apportent à l'enrichissement de ses travaux.

5. L'orateur attire l'attention sur deux textes importants découlant de la neuvième session du Conseil que l'Assemblée générale doit examiner d'urgence : la résolution 9/18 concernant le suivi de la résolution S-3/1: Violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé et du bombardement de Beit Hanoun, qui recommande que le rapport de la Mission d'établissement des faits de haut niveau sur Beit Hanoun soit examiné par l'Assemblée générale avec la participation des membres de la Mission. La décision 9/103 sur le renforcement du Conseil des droits de l'homme prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur les ressources nécessaires pour assurer la prestation des services nécessaires au Conseil, y compris la diffusion sur le Web de tous les travaux de ses divers groupes de travail, et recommande que l'Assemblée générale veille à la création d'un bureau du Président du Conseil des droits de l'homme doté de ressources adéquates afin de faciliter l'accès et la communication entre le Conseil, les États Membres et les observateurs, y compris ceux qui n'ont pas de mission permanente à Genève.

6. En tant que principal organe de défense des droits de l'homme de l'ONU, le Conseil a été informé des

réunions régionales prévues à Brasilia et à Abuja chargées de préparer la Conférence d'examen de Durban, qui doit se tenir à Genève en avril 2009. Le Conseil tiendra également le 12 décembre 2008 une session commémorative à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'orateur est persuadé que l'examen et le renouvellement du mécanisme de défense des droits de l'homme de l'ONU signifient que le Conseil est mieux placé pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. Le Conseil s'engage à continuer à renforcer les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU et à promouvoir les droits de l'homme. Avec la coopération de toutes les parties prenantes, il sera en mesure de veiller à ce que les États Membres observent les normes les plus élevées des droits de l'homme, conformément à l'engagement qu'ils ont pris en créant le Conseil des droits de l'homme.

7. **M. Delacroix** (France) parlant au nom de l'Union européenne, dit que conformément à la décision de l'Assemblée générale tendant à ce que la Troisième Commission examine et statue sur toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme, l'orateur se réfèrera uniquement à ces recommandations et traitera plus pleinement du rapport, y compris le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en séance plénière de l'Assemblée.

8. Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, qui sont un complément nécessaire aux droits civils et politiques. Dans le monde entier, le droit à l'éducation, à la santé et à l'alimentation continue à être bafoué. Les membres de l'Union européenne ont participé activement à la négociation du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et soutiendront l'adoption de ce Protocole par l'Assemblée générale, comme le Conseil des droits de l'homme l'a recommandé. L'orateur espère qu'il sera adopté par consensus.

9. **M. Rachkov** (Biélorus) dit que le Conseil des droits de l'homme est doté de mécanismes de protection des droits plus nombreux que l'ancienne Commission des droits de l'homme. Par conséquent, il jouera un rôle plus actif en défendant ces droits et aura une large fonction de coordination dans le cadre du système de défense des droits de l'homme des Nations unies. À ce

jour, 32 pays ont fait l'objet de l'examen périodique universel. On n'a découvert ni peloton de tête, ni retardataires; tous les États qui ont participé à ce processus, qu'il s'agisse de pays parmi les moins avancés ou de « vieilles » démocraties, ont des « devoirs » importants à accomplir durant les quatre prochaines années.

10. Le renouvellement des formes de coopération entre le Conseil d'une part, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Troisième Commission de l'autre, est une question qu'il est temps de régler. Il doit y avoir une coordination plus étroite entre élaboration et l'exécution du programme du Haut-Commissariat. Il est inacceptable que les paramètres et domaines du programme soient déterminés sans la participation des gouvernements intéressés.

11. Le Conseil des droits de l'homme a été créé étant donnée l'incapacité de la Troisième Commission à assurer une surveillance internationale efficace et compétente des droits de l'homme. La communauté internationale est lasse de résolutions sur des pays motivées par des considérations politiques et étrangères à la question des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme doit surveiller la mise en oeuvre des normes des droits de l'homme. Il dispose de tous les instruments nécessaires à cet égard, y compris l'examen périodique universel. De son côté, la troisième Commission doit continuer à développer les normes des droits de l'homme.

12. **M. Amoróz Nuñez** (Cuba) dit que l'examen du rapport du Conseil des droits de l'homme doit refléter le dialogue franc fondée sur le respect et la coopération qui a caractérisé les travaux du Conseil, contrairement à l'hypocrisie, aux deux poids, deux mesures et à la sélectivité qui avaient animé les travaux de la Commission des droits de l'homme. Il se félicite de l'établissement du Conseil, qui représente une victoire du Mouvement des pays non alignés, mais dit que la pierre de touche du succès de la promotion d'un exercice authentique des droits de l'homme pour tous résidera dans le succès ou l'échec de l'examen périodique universel.

13. En examinant la situation des droits de l'homme dans chaque État Membre, le Conseil doit faire preuve d'objectivité et d'impartialité sans tenir compte de l'influence de quelque État que ce soit. Il ne doit pas répéter les erreurs du passé et devenir un mécanisme qui juge les pays du Sud, tout en fermant les yeux sur

des violations beaucoup plus grave des droits de l'homme commises par d'autres pays. Les États qui ont attaqué amèrement le Conseil puisqu'ils ont perdu leur position privilégiée devraient faire preuve de plus de modestie et réfléchir au fait que le monde a changé.

14. Le Gouvernement cubain a renforcé sa coopération avec les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU. Il fera l'objet de l'examen périodique universel en 2009, et l'orateur réitère l'engagement de sa délégation de collaborer avec le Conseil et ses procédures en ce qui concerne l'examen universel et non discriminatoire des droits de l'homme sur la base du respect scrupuleux de la souveraineté nationale.

15. L'orateur soutient l'adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il se félicite de la tenue de la session extraordinaire du Conseil sur la question urgente de l'effet de la crise mondiale de l'alimentation sur la réalisation du droit de tous à l'alimentation, de l'établissement du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme et de l'élargissement du mandat du Forum social. Au moment où l'ONU s'apprête à célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'orateur réitère l'engagement de sa délégation en faveur de l'édification d'un monde fondé sur la justice, la liberté et l'égalité pour tous.

16. **M. Kim Pil-woo** (République de Corée) dit que 2008 est la première année pendant laquelle le Conseil des droits de l'homme a fonctionné pleinement. Malgré des efforts sincères déployés sur toute une gamme de questions, y compris l'examen institutionnel, les travaux du Conseil ont été diversement appréciés. Toutefois, l'examen périodique universel offre une occasion sans précédent de faire le bilan de la situation d'ensemble des droits de l'homme dans les États dans des conditions d'égalité. Une coopération et un dialogue authentiques seront essentiels pour l'efficacité de ce processus. La délégation de l'orateur est optimiste quant à la possibilité que cet examen se traduira par des améliorations de la situation des droits de l'homme dans chaque État Membre.

17. Les larges consultations nécessaires pour l'élaboration des rapports nationaux aident les États à identifier les obstacles restant à la pleine jouissance des droits de l'homme et permettent de promouvoir un rôle de plus en plus actif pour la société civile et les

organismes nationaux de défense des droits de l'homme. De même, une coordination étroite avec les parties prenantes sera vitale pendant la suite donnée à l'examen périodique universel. La délégation de l'orateur continuera à soutenir ce mécanisme et jouera un rôle actif dans les efforts internationaux destinés à garantir qu'il fasse une contribution réelle à la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier.

18. Les procédures spéciales jouent un rôle crucial dans les activités du Conseil. Elles devraient être renforcées en vue de les rendre complémentaires. Dans ce contexte, l'orateur souligne que l'examen de ces mécanismes doit tenir compte au premier chef des victimes et de la situation sur le terrain. Par exemple, le Conseil devrait continuer à examiner de manière systématique des violations graves et constantes des droits de l'homme par certains pays; les mandats spécifiques de pays constituent toujours le moyen le plus efficace à cet égard.

19. **M. Ashiki** (Japon) dit que le rapport du Conseil des droits de l'homme devrait être soumis directement à l'Assemblée générale plénière. Il ne faudrait pas rouvrir les débats à la Troisième Commission. Les divers organes ont un rôle complémentaire : le Conseil s'emploie à promouvoir la coopération en vue de réagir avec souplesse aux violations des droits de l'homme à grande échelle, alors que la troisième Commission est un forum universel ouvert à tous les États membres.

20. Le Japon a fait l'objet de l'examen périodique universel en mai 2008 et espère que cet examen deviendra un moyen efficace de promotion et de protection des droits de l'homme. Il espère également que le Conseil réalisera son potentiel et qu'il réagira rapidement et de manière appropriée aux violations graves et massives des droits de l'homme. Il faut renforcer le Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin qu'il puisse oeuvrer plus efficacement en faveur de l'amélioration des droits de l'homme sur le terrain.

21. **M<sup>me</sup> Sobhan** (Bangladesh) dit que la création de l'examen périodique universel représente l'une des innovations les plus importantes dans le domaine des droits de l'homme. Son universalité est son atout majeur, tous les pays étant examinés sans distinction de région, de taille ou d'influence. Il reléguera au passé les résolutions controversées visant certains pays. La crédibilité des systèmes de défense des droits de l'homme de l'ONU dépend de la mise en oeuvre

satisfaisante de l'examen périodique universel. Avec la participation active des États Membres et l'application appropriée des recommandations découlant de l'examen, la situation des droits de l'homme dans le monde s'améliorera.

22. Alors que le Conseil des droits de l'homme paraît avancer dans la bonne direction, il ne peut pas se permettre des faux pas. Il doit surveiller constamment ses opérations et maintenir des normes élevées. Il faudra éviter la prolifération inutile de nouveaux mandats, et ne pas accorder une importance indue à un problème ou domaine thématique particulier. Les procédures spéciales devraient être envisagées dans leur ensemble en vue d'identifier les lacunes ou les chevauchements. Il faudra également éviter une approche fragmentaire, et il ne faudra pas exploiter les échappatoires pour introduire des questions controversées susceptibles d'entraver les progrès.

23. La question des relations entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme n'est toujours pas réglée. Il faut de la synergie et des actions complémentaires.

24. **M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) dit que sa délégation espère que les engagements découlant de l'examen périodique universel aboutiront à des progrès concrets en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme dans le monde entier. À titre volontaire, et en tant que manifestation de la transparence, de la volonté politique et de la coopération, la Colombie a demandé à faire l'objet de l'examen périodique universel et a présenté en septembre 2007 un rapport national élaboré à l'issue de larges consultations.

25. L'examen périodique universel a aidé la Colombie à identifier des mesures susceptibles de suppléer aux politiques du Gouvernement qui visent à protéger les droits de l'homme. En particulier, la politique de sécurité démocratique prévoit une tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'homme, et on a renforcé l'efficacité des bureaux compétents du Gouvernement. La Colombie est persuadée que le dialogue constructif et la coopération internationale soutiendront ses politiques. La délégation espère que, s'inspirant des principes de l'universalité, de l'impartialité, de l'objectivité et de la non sélectivité, le Conseil des droits de l'homme renforcera l'action des Nations unies en matière de protection des droits de l'homme dans toutes les régions du monde.

26. **M. Benmehidi** (Algérie) exprime des inquiétudes à l'égard de l'absence continue de pratique claire en ce qui concerne l'allocation du rapport du Conseil des droits de l'homme. À chaque session, la question est décidée au dernier moment et à titre provisoire, les arrangements variant chaque année en fonction du contenu du rapport. Cette approche n'est pas de nature à encourager la cohérence en attendant la révision du statut du Conseil en 2010.

27. L'Algérie a été l'un des premiers pays à passer par l'examen périodique universel et a bénéficié du dialogue franc et des recommandations qui lui ont été adressées. Dans le même esprit, elle a participé à l'examen des rapports présentés par d'autres pays qui ont également fait l'objet de l'examen. Cette procédure a déjà révélé tout son potentiel en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme.

28. L'adoption par le Conseil des droits de l'homme du Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui conférerait à ces droits le même statut que celui dont jouissent les droits civils et politiques, est une mesure bienvenue. Il est réjouissant que cette adoption coïncide avec le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Vienne.

29. **M. Saeed** (Soudan) dit que l'établissement du Conseil des droits de l'homme a inauguré une nouvelle ère d'égalité, les droits économiques, sociaux et culturels jouissant d'une reconnaissance appropriée à côté des droits civils et politiques. En particulier, il est important d'examiner des questions comme le droit au développement, la diffamation des religions et le respect de la diversité culturelle. L'orateur invite le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à soutenir la mise en oeuvre de l'examen périodique universel. Le Soudan soumettra son rapport dans le cadre de ce mécanisme en 2011. L'orateur se félicite de la résolution du Conseil concernant la situation des droits de l'homme sur le territoire palestinien occupé qui fait sienne les recommandations de la Mission d'établissement des faits de haut niveau sur Beit Hanoun, qui a été retardée faute de coopération de la part d'Israël.

30. Les relations entre la Troisième Commission et le Conseil ne devraient pas être gênées par les négociations qui ont précédé la création de ce dernier. Le Soudan a souscrit à de nombreux instruments

relatifs aux droits de l'homme, et a reçu des éloges pour ces efforts de coopération avec les mécanismes internationaux compétents en la matière.

31. **M. Zainuddin** (Malaisie) dit que la vaste majorité des États Membres de l'ONU soutiennent le Conseil des droits de l'homme et s'emploient à éviter les deux poids, deux mesures et la politisation de l'ancienne Commission des droits de l'homme. Alors que certains États Membres ont des doutes quant à la valeur du Conseil, ils devraient lui permettre de se développer au lieu de le dénoncer. La plupart des États Membres ne sont pas à l'aise avec des résolutions qui visent des pays spécifiques, et l'examen périodique universel représente une bonne solution de rechange. Il faut créer un bureau du Président du Conseil et le doter des ressources nécessaires.

32. Le droit au développement devrait occuper une place centrale dans les travaux du Conseil des droits de l'homme. Des millions de personnes continuent de souffrir dans un cycle de sous-développement, de pauvreté et de faim. L'absence du droit au développement entraîne l'absence d'autres droits fondamentaux. La Malaisie s'est employée à accroître ses ressources alimentaires en augmentant ses investissements dans l'infrastructure agricole, la lutte phytosanitaire, les semences de qualité et d'autres intrants agricoles.

33. **M. Salgueiro** (Portugal) fait observer que dans sa résolution 8/2, le Conseil des droits de l'homme recommande l'adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui mettrait en place une procédure de communications pour des allégations de violations des droits économiques, sociaux et culturels. De nombreux États Membres considèrent que le Protocole facultatif est un mécanisme très important, car il garantirait que les droits économiques, sociaux et culturels sont traités de la même manière que les droits civils et politiques. Bien que certains États ne soit pas en mesure d'accéder à cet instrument, la délégation portugaise espère que ces différences n'empêcheront pas que le projet de résolution recommandée par le Conseil soit adopté par consensus.

34. **M. Guo Jiakun** (Chine) dit que les États Membres s'attendent à ce que le Conseil des droits de l'homme et ses trois principaux mécanismes fonctionnent de manière équitable et efficace. Sa délégation espère que le Conseil entamera un dialogue

en respectant pleinement des vues diverses et qu'il évitera les erreurs commises par la Commission des droits de l'homme. Le Conseil doit observer le principe de la coopération harmonieuse et inclusive et éviter la politisation et les deux poids, deux mesures. Il doit surtout promouvoir la coexistence des différentes conceptions des droits de l'homme en vue de promouvoir la cause des droits de l'homme dans tous les pays.

35. En tant que membre du Conseil, la Chine attache une grande importance à la promotion et la protection des droits de l'homme au plan national. Elle a contribué aux travaux du Conseil et a encouragé le dialogue et la coopération internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Le Gouvernement chinois continuera à s'engager en faveur de l'esprit et des objectifs de la Déclaration et collabora avec les autres États Membres aux fins de la réalisation de cet objectif global.

36. **M. Hagen** (États-Unis d'Amérique) dit que les préoccupations de son Gouvernement au sujet du Conseil sont devenues encore plus prononcées au cours de l'année passée. Bon nombre de décisions prises par le Conseil pendant la période considérée ont été contraires à son mandat; ses actions négatives et son inaction l'ont emporté sur ses actions positives. Cette situation affaiblit le rôle prééminent de l'ONU dans le domaine de la promotion de droits égaux et inaliénables pour tous. Le Conseil a continué à adopter des décisions fréquentes, disproportionnées et tendancieuses contre Israël. En outre, le Gouvernement de l'orateur est profondément déçu par la manière dont le Conseil traite les libertés d'expression et de religion, démarche qui est complètement incompatible avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte. Certaines des résolutions du Conseil peuvent être interprétées de manière tendancieuse comme justifiant la restriction de ces libertés.

37. La délégation des États-Unis est également déçue par la décision du Conseil d'affaiblir son rôle dans la crise des droits de l'homme à Darfour, et par son inaction continue à l'égard de la situation déplorable des droits de l'homme au Zimbabwe, à Cuba, en République islamique d'Iran, en République arabe syrienne et en République démocratique populaire de Corée. L'élimination du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo représente une autre situation troublante où le Conseil n'a pas utilisé tous les

instruments disponibles pour protéger les droits de l'homme. La délégation regrette également les restrictions imposées à l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'examen périodique universel; en effet, la société civile joue un rôle crucial dans la protection des droits de l'homme.

38. La délégation des États-Unis demeure attachée à la collaboration continue avec l'Assemblée générale et le Conseil, mais est persuadée que les victimes des violations des droits de l'homme méritent mieux que les résultats atteints par le Conseil pendant la période considérée. Prenant la parole à l'Assemblée générale en octobre 2008, le président Bush a invité instamment tous les États Membres à collaborer immédiatement aux fins de la réforme du Conseil. L'Assemblée générale, et la troisième Commission en particulier, sont mandatées d'examiner le Conseil en 2011 au plus tard. La délégation de l'orateur demande instamment à tous les États Membres de conjuguer leurs efforts en vue de créer un Conseil qui prend au sérieux son mandat consistant à protéger et à renforcer les droits de l'homme universels au lieu de les affaiblir.

39. **M. Fueyo-Bros** (Espagne) dit que sa délégation se félicite du rapport du Conseil et soutient l'adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Son adoption aidera à éviter l'approche fragmentée aux droits économiques, sociaux et culturels et aura un effet positif sur les États parties au Pacte. Dans la pratique, le Protocole facultatif contribuera à prévenir les violations des droits de l'homme à l'intérieur des pays et offrira une protection aux victimes. La délégation espagnole espère que l'Assemblée générale adoptera le Protocole en décembre 2008.

40. **M. Donoso** (Chili) dit qu'en raison de divergences idéologiques profondes, deux pactes séparés ont été élaborés dans les années 1950 et 1960; par conséquent, les droits de l'homme ont été divisés en deux catégories. Pourtant, il est impossible d'exercer pleinement les droits civils et politiques à moins que les droits économiques, sociaux et culturels soient également protégés. Par conséquent, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels aidera à préserver l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. Le Chili a appuyé dès le départ

l'approche globale définie à l'article 2 du Protocole qui repose sur le mandat énoncé aux articles 3 et 5 Pacte.

41. Depuis le rétablissement de la démocratie en 1990, le Chili s'est employé à combiner le développement politique institutionnel avec le développement économique et social, mettant l'accent sur l'investissement social et une approche fondée sur les droits.

42. *M<sup>me</sup> Seanedzu (Ghana), Vice-présidente, assume la présidence.*

43. **M. Toder** (Ukraine) dit que la réélection de son pays au Conseil des droits de l'homme en mai 2008 reflète son engagement en faveur des activités constructives et non sélectives de cet organe. L'Ukraine est passée par l'examen périodique universel et l'orateur se félicite de l'introduction de ce mécanisme perfectionné. Toutefois, le développement institutionnel est un processus continu; le Comité consultatif nouvellement créé devrait conduire des enquêtes et des études à cet effet. L'Ukraine se félicite également de la continuation des procédures spéciales qui représentent un mécanisme indépendant unique de défense des droits de l'homme. Tous les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales sont toujours les bienvenus en Ukraine.

44. Le Conseil devrait également s'employer à mettre au point des mécanismes de prévention et agir s'il existe une menace des violations graves des droits de l'ordre. Il est essentiel que tous les États renforcent leur mécanisme national de défense des droits de l'homme.

45. **M. Amil** (Pakistan) dit qu'avec le retour de la démocratie, son pays s'emploie avec une vigueur renouvelée à promouvoir les droits de l'homme. Le Pakistan apprécie sa qualité de membre du Conseil qui est désormais en mesure d'instaurer une culture nouvelle, transparente et coopérative des droits de l'homme. Il a figuré parmi les premiers pays à passer par l'examen périodique universel qu'il considère comme une expérience productive et positive. Les travaux des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales sont également constructifs. Le développement institutionnel du Conseil a été couronné de succès; mais il devra encore entreprendre un travail gigantesque de perfectionnement.

46. **M<sup>me</sup> Tomič** (Slovénie) dit qu'à ce jour, l'examen périodique universel a été une réussite. Toutefois, ce

processus ne peut pas remplacer les résolutions visant des pays spécifiques; les deux devraient être complémentaires. La Slovaquie est persuadée qu'il faudra créer un bureau du Président du Conseil des droits de l'homme digne de ce nom.

47. Comme la coordination entre l'Office des Nations unies à Genève et le Siècle à New York est loin d'être parfaite, il est douteux que les rapports annuels puissent permettre un échange d'informations suffisant. Il serait utile que le Président du Conseil informe régulièrement le Président de l'Assemblée générale et d'autres organes concernés, y compris peut-être la Commission de consolidation de la paix.

48. La Slovaquie soutient le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, instrument qui s'est fait trop attendre et qui jettera un pont entre les deux pactes dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

49. **M. Attiya** (Égypte) dit que l'approche non politisée et non sélective du Conseil des droits de l'homme a permis dans une bonne mesure de surmonter les obstacles du passé. En tant que membre du Conseil, son pays se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place du cadre institutionnel, la révision des mandats et l'élaboration des mécanismes chargés d'examiner les plaintes. Toutefois, l'orateur souligne la nécessité d'une meilleure intégration des mécanismes de défense des droits de l'homme existants ainsi que des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de la communauté internationale.

50. L'examen périodique universel doit s'appliquer dans des conditions égales à tous les États, et il ne faudrait pas permettre que certains pays puissent s'ériger en gardiens autoproclamés des droits de l'homme. Il ne faut pas se servir du Conseil de sécurité pour politiser les droits de l'homme et empiéter sur les rôles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant la supervision des activités du Conseil des droits de l'homme. De même, le mandat de ce dernier devrait pas être diminué par des résolutions visant des pays spécifiques, par l'expansion de l'autorité du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ou l'affectation de fonctionnaires chargés des droits de l'homme dans le cadre des programmes de développement de pays.

51. Il ne faut pas politiser les mécanismes d'alerte rapide, et les États devraient coopérer avec les missions d'établissement des faits, notamment quand il s'agit de la situation de peuples vivant sous l'occupation ou dans des zones de conflit. L'orateur demande instamment que des ressources suffisantes soient fournies à la fois au Conseil et au Haut-Commissariat. De même, il préconise instamment l'adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de manière à placer le droit au développement et la protection contre la discrimination sur un pied d'égalité avec d'autres droits et libertés.

52. **M<sup>me</sup> Péan Mevs** (Haïti) se félicite des travaux de l'expert indépendant actuel sur la situation des droits de l'homme dans son pays et se réjouit de la perspective de coopérer avec son successeur. À la suite des cyclones tropicaux qui ont ravagé Haïti, le pays est tributaire de soutien de la communauté internationale.

53. *M. Majoor (Pays-Bas) reprend la présidence.*

54. **M. Shalev-Schlosser** (Israël) se félicite que le Président du Conseil des droits de l'homme se soit efforcé de diriger les délibérations du Conseil de manière objective. Toutefois, il voudrait savoir quelles sont les mesures prises ou envisagées pour assurer une approche équilibrée à tous les pays. Israël a été mis en relief par l'inscription d'un point spécifique à l'ordre du jour du Conseil. L'orateur voudrait savoir si le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens sera examiné, comme c'est le cas pour tous les mandats, conformément à la demande exprimée par le titulaire actuel. Enfin, il voudrait savoir ce que l'on fait pour assurer que la Conférence d'examen de Durban, qui se tiendra à Genève en avril 2009, ne servira pas de forum pour l'antisémitisme et anti-sionisme.

#### *Interventions prononcées dans l'exercice du droit de réponse*

55. **M. Saeed** (Soudan) dit que les inquiétudes exprimées sur un ton de tristesse par le représentant des États-Unis reflètent sa consternation et son isolement complet. Lors des négociations qui ont abouti à la création du Conseil, aucune de ses propositions n'a été acceptée. Sa délégation a été la seule à voter contre la reconnaissance du droit au développement et la seule à s'opposer à la création du Conseil : ce dernier incarne le dialogue, alors que les

États-Unis reconnaissent la seule logique de la force. Étant donné leur palmarès lamentable en matière des droits de l'homme, ils n'ont pas cherché à se faire élire au Conseil et ne sont pas soumis à l'examen périodique universel. Les Américains d'origine hispanique ou asiatique sont victimes de discrimination raciale, et les citoyens des États-Unis sont placés sous surveillance au nom de la prétendue « guerre contre la terreur ».

56. Les États-Unis continuent de faire tout en leur pouvoir, y compris l'exercice du droit de veto, pour éviter les critiques à l'égard de Israël. Toutefois, l'objectivité ne signifie pas qu'il faut rester les bras croisés alors que les Palestiniens sont massacrés et que leur droit à l'autodétermination est bafoué. Le Conseil continuera à agir dans ce domaine et les aspirations des États-Unis ne seront pas satisfaites.

57. Le Soudan a collaboré avec toutes les parties intéressées pour régler la crise à Darfour et le conflit dans le sud du Soudan. De la même manière, les États-Unis devraient donner aux instances internationales accès au centre de détention de Guantanamo Bay et, mieux encore, fermer cette installation.

58. **M. Amoros Núñez** (Cuba) dit que le dialogue en cours ne devrait pas servir à perpétuer des critiques sélectives, hypocrites, dénuées de fondement et motivées par des considérations politiques qui ont terni la Commission des droits de l'homme. Les États-Unis sont déçus du Conseil des droits de l'homme, ils le détestent et le craignent, mais ne peuvent pas le maîtriser. Le monde change, les États-Unis devraient suivre et faire preuve d'un peu d'humilité.

59. À la différence de Cuba, les États-Unis n'ont pas cherché à se faire élire au Conseil. Cela témoigne de leur lâcheté : tout en se proclamant champion des droits de l'homme, les États-Unis eux-mêmes sont coupables de mensonges et de violations. Ils ont attaqué un autre pays sur la base de fausses allégations, causant des dizaines de milliers de morts. Ils ont institutionnalisé la torture, y compris le simulacre de noyade », dans la prison d'Abou Ghraïb et dans des centres de détention secrets ailleurs, pour ne pas mentionner le centre de torture de Guantanamo Bay, territoire cubain qu'ils occupent illégalement.

60. **M. Rezvani** (République islamique d'Iran) dit que la déception des États-Unis à l'égard du Conseil des droits de l'homme est compréhensible. Les États-Unis ne souhaitent pas voir un Conseil des droits de l'homme fonctionnant de manière constructive et

impartiale et ne s'attendaient pas à être critiqués par lui. Le Conseil devrait concentrer son attention sur la situation des droits de l'homme aux États-Unis et les violations commises par ce pays à travers le monde. En fait, il est grand temps que le Conseil tienne une session extraordinaire pour examiner l'impact des politiques des États-Unis dans le domaine dans différentes régions du monde.

*La séance est levée à 17 h 35.*